

***Rapport adopté par le Conseil scientifique de la
Ville de Paris lors de sa séance du 04/11/2005***

Proposition concernant la création de chaires de la Ville de Paris

Après avoir eu lecture du rapport préparé par Alain Schnapp et Michèle Leduc, le Conseil Scientifique propose au Maire de **créer des chaires soutenues par la Ville**. Il ne s'agit pas, pour la municipalité, de combler les déficits du système universitaire mais de **soutenir les établissements qui s'engagent à l'exploration de nouveaux champs scientifiques**, susceptibles de rehausser la valeur et la visibilité des universités parisiennes, de la recherche qui y est menée et de la formation des jeunes doctorants (susceptibles eux-mêmes d'innover dans le futur). Ces chaires seraient distinctes et complémentaires du système existant des chaires Blaise Pascal de la Région Ile de France.

Il est proposé de créer de vraies chaires, permettant chacune d'attirer une personnalité scientifique étrangère prestigieuse dans la phase ascendante (milieu) de sa carrière et de lui confier un projet à monter, avec l'intention qu'elle reste (au moins un certain temps) à Paris. Il pourrait aussi s'agir d'une personnalité française partie travailler à l'étranger et intéressée par un retour en France dans des conditions attirantes. On proposerait à cette personnalité d'importer à Paris un nouveau domaine de recherche, de démarrer un nouveau laboratoire (cela dépend des disciplines).

Les lauréats se verraient offrir, **pour une période de trois ans** (*variable selon les disciplines ?*), une subvention qui couvrirait le salaire d'un professeur et une partie des frais de recherches correspondants. En cas de succès de l'opération (**ce qui implique une évaluation**), l'établissement s'engagerait, à l'issue de cette période, à dégager par redéploiement ou création un emploi permanent qui permettrait à la chaire d'être pérennisée. Une autre option est que l'établissement affecte un poste dès le début de l'opération. Il faudrait être en mesure de proposer un salaire attractif, pas trop éloigné de celui que le chercheur pourrait obtenir ailleurs. On peut envisager soit un temps plein, soit un temps partiel.

Chaque année la municipalité lancerait un **appel d'offres à destination des établissements d'enseignement supérieur de Paris**, en vue de créer des chaires dans des domaines innovateurs peu représentés dans l'état du dispositif d'enseignement et de recherche de la capitale. Un tel système ferait de la municipalité un acteur de l'aide au changement et serait à même de soutenir des évolutions pluridisciplinaires, souvent difficiles dans le cadre classique des UFR ou départements.

Après réponse à cet appel d'offre et une première étape de sélection des sujets et des établissements, **une négociation scientifique** serait menée avec le ou les établissement(s) d'enseignement supérieur retenu(s), prêt(s) à offrir des locaux et à mettre des postes dans

l'opération. La Ville serait sollicitée pour offrir le salaire ou complément de salaire du professeur au centre de l'opération, qu'elle pourrait accompagner en y consacrant des bourses de post-doctorants (le système est déjà en place).

Le **jury** serait composé de tout ou partie du Conseil Scientifique de la Ville. Il pourrait changer selon les chaires et les thématiques retenues pour chacune. Les appels d'offre pour la **seconde phase de sélection du candidat** (après sélection de l'établissement et du thème) seraient évidemment internationaux et bien diffusés, assez longtemps à l'avance (un an ?). Les thèmes changeraient d'une chaire à l'autre et évolueraient au cours du temps. Ils pourraient être liés à des développements nouveaux à Paris, ou concerner des disciplines prioritaires pour la Ville (la santé, l'environnement, etc...).

Le (sur)coût moyen d'une chaire représente environ 100 k€ euros chargés par an, auxquels il faudrait ajouter une subvention de 25 k€ pour les moyens de recherche mis à disposition. Le coût annuel de cette opération pourrait être de l'ordre de 250 k€ par an si l'on créait par exemple deux chaires, l'une en SHS et l'autre en sciences « exactes » (une chaire Blaise Pascal de la Région Ile-de-France revient à 200 k€). Si les chaires sont créées pour trois ans, **le budget atteindrait 750 k€ en année pleine**. Ces estimations budgétaires très approximatives demandent à être affinées.

Il est recommandé à la Ville de **constituer un petit groupe de travail**, qui pourrait être animé par le conseiller du Maire, destiné à consulter les universités (prioritairement) et les autres établissements publics d'enseignement supérieur de Paris sur leur réponse à la mise en place d'un tel dispositif.

En outre il est suggéré à la Ville de Paris de réfléchir à l'avenir de la chaire d'Histoire existante (**source possible d'économie**).

Certains membres du CS ont soulevé en cours de discussion les points suivants :

- Une évaluation en fin de période de trois ans est nécessaire pour chaque chaire.
- La préférence doit être donnée aux universités, même si tous les établissements d'enseignement supérieur doivent avoir accès au dispositif. L'analyse des chaires de la région montre qu'un petit nombre de grands établissements qui ne sont pas universités et qui ne sont pas les plus mal dotés « trustent » une grande partie des chaires, mal réparties sur les grandes universités de Paris.
 - Dans certaines disciplines il faut songer aux problèmes liés à la propriété intellectuelle (rôle de la Ville dans d'éventuelles prises de brevets...)
 - Dans certaines disciplines, lourdes du point de vue des coûts expérimentaux, les chiffres ci-dessus sont sans doute sous-estimés.
 - L'offre que la Ville pourrait faire ne matière de logement est critique pour attirer des universitaires de très grand talent à Paris.

Pour le Conseil scientifique, le 11 Novembre 2005, le président, Vincent Courtillot